

Le Devoir

ISSN 0850-5500
édité par
GMT Pile à l'heure !

NOUVELLE FORMULE - ÉDITION DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021



RÉTRO'-ABDOULAYE LY

Pages 4&5

A2K[©]

Indépendance
immédiate

SYSTEME ÉDUCATIF

Le secteur de l'Enseignement et de l'Éducation en transe



Le silence des autorités amplifie la dimension de la situation

Au lieu de profiter du vent de la fraîcheur, c'est le vent de la grève qui souffle sur le peuple sénégalais en ce mois de décembre. Le début du mois a été marqué par la réticence des transporteurs du pays. En parallèle, le secteur de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a connu une période tumultueuse.

Les étudiants ont extériorisé leur colère à travers des manifestations. À l'université de Bambey, les étudiants n'ont pas digéré l'intoxication collective après un repas auprès du restaurant « Europe » du campus. Cette intoxication était suivie de la mort d'un étudiant du nom de Badara Ndiaye. Cet étudiant de la Licence 1 en ingénieur juridique serait mort des suites d'une maladie hépatique avec défaillance multiviscérale, d'après l'administration de l'université qui s'est fiée à l'autopsie délivrée par le médecin légiste de l'hôpital Aristide le Dantec, en exécution d'une instruction judiciaire.

Cette nuance faite de la mort de Badara Cissé a soulevé la colère des étudiants qui en voulaient aux autorités universitaires de vouloir s'en tenir à une session unique. Une goutte d'eau qui fait déborder le vase. Afin de réclamer justice pour leur camarade, les

étudiants sont sortis dans les rues de Bambey, capturant deux agents infiltrés. En échange, les étudiants arrêtés ont été libérés.

À Saint-Louis, les étudiants de l'Université Gaston Berger ont manifesté leur compassion à leur camarade de Bambey. Des violences ont été notées entre les forces de l'ordre et les résidents des campus sociaux.

De l'autre côté, des étudiants virtuels de l'Uvs matent un plan d'actions pour lutter contre les injustices dont ils sont victimes au cours de leur formation. Mais leur grève de la faim a été vaine car aucune réaction n'a été décelée venant des autorités.

En effet, les étudiants de l'Uvs, essentiellement composés d'étudiants en Master, dénoncent la sélection faite par les autorités universitaires. Selon les grévistes, les règles ont été foulées au pied pour la sélection. Pour les grévistes, le ministre de l'Enseignement supérieur Cheikh Oumar Hanne a décidé de faire une sélection pour le master.

Cours en ligne

Etudiante à l'Uvs, Maguette Diaw raconte les conditions dans lesquelles les étudiants acquièrent des connaissances. « La motivation est l'aspect principal parce qu'au début. Ce n'est pas du tout facile pour moi de faire des cours en ligne car je ne m'y étais pas habituée. Mais tant que le courage et l'envie sont en nous, tout est possible », a déclaré Maguette Diaw.

Elle insiste sur les mauvaises conditions des étudiants surtout ceux de l'université virtuelle du Sénégal : « Certains étudiants n'ont pas reçu leurs outils de travail (ordinateur) ni leur modem wifi alors que c'est avec ces deux qu'ils doivent faire leurs cours, sachant que les moyens ne sont pas donnés à tous. D'autres reçoivent leurs outils de travail mais le problème se trouve au niveau de la connexion car si l'étudiant se contente seulement de la connexion que l'Uvs lui donne chaque mois, il risque de ne pas faire ses cours normalement. Avant une semaine de cours, la connexion s'épuise et ce n'est pas à la portée de tous de pouvoir acheter de la connexion ».

Elle explique que le problème principal des étudiants de l'Uvs porte sur la sélection des étudiants en Master. À cet effet, les étudiants non sélectionnés seront renvoyés. Et ce sera vraiment peine perdue pour ces derniers.

Vu les violences notées dans les universités et l'impact que cela pourrait avoir sur la formation ses camarades, l'étudiante de l'Uvs demande à l'État de prendre ses responsabilités : «

L'État doit prendre toutes ses responsabilités. Prendre ses responsabilités consiste à mettre les étudiants dans de très bonnes conditions, payer les bourses à temps, leur donner les outils de travail et wifi à chaque étudiant orienté à l'Uvs. Tant qu'ils sont dans de bonnes conditions, les problèmes seront réglés. Nous ne sommes pas des animaux, nous méritons de la considération car nous sommes les futurs preneurs des grandes décisions ».

Par ailleurs, la situation qui sévit dans les universités du Sénégal pourrait être assimilée à celle qui se passe dans les écoles sénégalaises, à la différence de la violence. Depuis un certain temps, les élèves subissent les conséquences d'un non-respect des accords entre l'État du Sénégal et les syndicats d'enseignants. Depuis le début du mois de décembre, les enseignants ont décidé d'observer des journées sans classe et des journées de débrayage.

En effet, les enseignants exigent le respect du protocole d'accords signé avec les syndicats. La non-effectivité de l'application du protocole d'accords a perturbé le fonctionnement du système éducatif car les débrayages et les grèves affectent en majorité les élèves surtout ceux en classe d'examen.

Cette fille en classe de seconde au Lycée Pikine Est B donne son point de vue sur la situation actuelle du système éducatif : « Les élèves pâtissent des contentieux entre l'État du Sénégal et les enseignants. Notre niveau est en jeu, et l'État ne doit pas oublier que nous sommes l'avenir du pays. L'État doit trouver un terrain d'entente avec les professeurs pour sauver les élèves et l'année scolaire ».

En parallèle, un professeur de russe du nom de Aby Thiao revient sur les problèmes que rencontrent les professeurs : « Les problèmes que rencontrent les enseignants sont nombreux. Au Sénégal, l'enseignant n'est pas considéré comme il se doit à cause des lenteurs au niveau des administrations. Les enseignants souffrent de la stigmatisation au niveau des zones de service. Nous faisons face aux mauvaises conditions de vie au niveau des zones non électrifiées. Ces dysfonctionnements énumérés et le non-respect des accords...pour ne citer que ceux-là sont à l'origine des grèves ». Madame Thiao ajoute que l'exploitation dans les écoles privées avec de salaires misérables mérite une révision. En tant qu'enseignante, elle essaie de gérer dans la difficulté : « On se sacrifie même si les conditions sont défavorables. L'État doit revoir le système éducatif en respectant les accords signés afin revaloriser le statut de l'enseignant ». L'enseignante promet que si rien n'est fait, les résultats risquent d'être insatisfaisants, les enseignants pourront être démotivés, le niveau des élèves va baisser également.

Le cas des enseignants et des étudiants n'est que la partie visible de l'iceberg. Tout un monticule de revendications s'affiche sur les pancartes de la population ; à cela s'ajoute la riposte des organisations syndicales de la Santé qui tiennent à paralyser le secteur la première semaine du Nouvel an si les autorités ne réagissent pas à temps.

Khadidiatou GUËYE Fall

Le Devoir
ISSN 0850-5500
édité par
GMT Pile à l'heure !

Parcelles Assainies,
Unité 10-276, Dakar

77 595 21 61

Directeur de publication

Pathé MBODJE

Rédaction

Pathé MBODJE,

Mass NIANG

Charles SENGHOR,

Habib KA

Fanny ARDANT

Khadidiatou GUEYE

Sadany SOW

Tidiane SÈNE

Infographiste

Alioune Khalil KANE

Metteur en page

Laay Gooto

Web

medhamo@hotmail.com

(Design)

Administration

Tchalys

La Chine et la Russie se rapprochent

La Chine et la Russie se rapprochent et ont renouvelé leur accord de coopération face à ce qu'elles considèrent comme une attitude hostile des « Occidentaux ».

Ces derniers répètent leurs erreurs.

Il faut se rappeler qu'ils ont souvent manipulé les opposants pour déstabiliser des pays ou se sont servis d'eux pour avoir un prétexte pour attaquer militairement certains États avec des drames humains indicibles et durables.

Les cas sont nombreux. Aujourd'hui, le tour de la Chine et de la Russie semble être à l'ordre du jour. La première est perçue comme une menace économique et la seconde comme une menace militaire.

Un dérapage ne peut pas être exclu dans un tel contexte. Malheureusement, contrôlés quasi-totalement par les États et de puissantes entreprises, beaucoup de médias ne peuvent plus ou ne veulent plus jouer le rôle de sentinelles neutres et objectives. Les complexes militaro-industriels ont la voie libre d'autant mieux que, souvent, ils ont réussi à placer leurs hommes aux sommets des États.

Ababacar Sadikhe DIAGNE



RÉHABILITATION DE KARIM WADE ET DE KHALIFA SALL

Mystère autour du contenu de l'amnistie

Après le dialogue national, le dialogue politique, les résultats en demi-teinte, place maintenant à une amnistie qui viserait Karim Wade et Khalifa Sall. Mais il reste à en définir le champ et le contenu.

Par Habib KÂ,
Chef du bureau régional de Matam,
Thilogne

Si les présidents Abdou Diouf et Abdoulaye Wade avaient respectivement fait voter à l'Assemblée nationale des lois relatives aux événements de Casamance et aux violences engendrées par des élections pour apaiser les tensions sociales et politiques, Macky Sall, pour ce qui le concerne, a à définir le contenu, le champ d'application ainsi que les restrictions d'application de sa loi d'amnistie qui est d'un tout autre genre.

En effet, cibler Karim Wade et Khalifa Sall, condamnés pour détournements de fonds publics, comme objet principal de motivation de sa clémence risque d'être mal compris et accepté par le commun des Sénégalais profanes à l'exercice de la justice, au droit pénal notamment.

Déjà, le premier repousse l'offre pour rester ferme dans la position qui a toujours été la sienne : la révision de son procès. Quant au second, il soutient mordicus ne pas être demandeur ; et, pour dissiper toute supputation sur des accointances supposées avec le palais, se déclare d'ores et déjà candidat à la Présidence de 2024.

Mais l'amnistie, elle, est de la prérogative du président de la République ; elle définit les effets de la mesure, le champ d'application, les titulaires du droit, en conformité avec l'esprit des lois, un projet que le président de la République peut soumettre à l'Assemblée nationale pour

étude et adoption, sans partager les sentiments ou désirs de quiconque, fut-il visé par la mesure.

Infractions criminelles ou correctionnelles

Le président Abdou Diouf avait fait voter une loi d'amnistie : loi n°91-40 du 10 juillet 1991 qui absout «toutes les infractions criminelles ou correctionnelles commises entre le 1er août 1987 et le 1er juin 1991, tant au Sénégal qu'à l'étranger, en raison des événements dits de «Casamance».

Les articles 1er et second sont très explicites

article 1er : Sont amnistiés de plein droit les crimes d'attentat et complot contre la sécurité de l'État sénégalais et l'intégrité du territoire national, prévus et punis par les articles 72 et 73 du Code pénal, commis antérieurement au 31 juillet 1987 en relation avec les événements dits «de Casamance» et dont les auteurs ont fait l'objet de condamnation à une peine égale ou supérieure à 15 ans de détention criminelle.

article 2 : Sont amnistiées de plein droit les infractions criminelles ou correctionnelles commises entre le 19 mai 1988 et le 8 avril 1991, prévues et punies par les articles (...) du code pénal et par la loi 64-52 du 10 juillet 1964 réprimant l'importation, la fabrication, la détention et le transport des explosifs ainsi que tous engins meurtriers ou incendiaires, que leurs auteurs aient été jugés définitivement ou non.

La loi n° 2005-05 du 17 Février 2005 signée par le président de la République Abdoulaye Wade et contresignée par

Macky Sall, son Premier ministre d'alors, couvre

toutes les infractions criminelles ou correctionnelles commises «en relation avec les élections générales ou locales, ayant eu une motivation politique, situées entre le 1er Janvier 1983 et le 31 Décembre 2004.

Prérogative du président de la République, la loi d'amnistie définit les effets de la mesure, le champ d'application, les titulaires du droit. Abdou Diouf et Abdoulaye Wade avaient pris cette option dans le but d'apaiser la tension sociale suite à des événements politiques sanglants.

Quel sera donc l'exposé des motifs pour amnistier Karim Wade et Khalifa Sall et toute cette armée de gestionnaires de derniers publics tapis derrière, dans l'ombre, et qui attendent impatiemment la clémence d'une loi de Macky Sall pour les faire «oublier» ?

On sait qu'une amnistie est collective et ne peut-être accordée à titre individuel et, plus même, elle peut s'étendre à une catégorie de personnes qu'aucune peine n'a encore sanctionnées.

L'amnistie est donc, en droit pénal, un acte juridique qui efface les peines prononcées si le jugement avait lieu. Elle libère le condamné de toute poursuite judiciaire, mieux, elle interdit à quiconque d'y revenir, sous peine de sanction. De plus, les peines citées ne figurent plus dans le casier judiciaire des concernés pour leur permettre de recouvrer tous leurs droits civiques.

Pourquoi ce regain subit d'intérêt pour les deux K au point que l'Assemblée nationale s'impatiente de recevoir le projet de loi ?

Les prochaines semaines, apporteront des réponses plus claires à cet engouement suspect.



RETOUR DU PM APRÈS LES ÉLECTIONS TERRITORIALES

La tête sur le billot

Les ministres condamnés à gagner pour exister

Avec le retour du Premier ministre après les élections territoriales, le président Macky Sall place la barre très haut sur ses ministres, obligés de gagner ou de disparaître de l'attelage gouvernemental.

Le souhait du président Macky Sall de restaurer le poste de Premier ministre qu'il avait, lui-même, décidé de supprimer pour faire du fast-track au début de son second mandat est réalisé. Les députés ont suivi sa volonté en allant très vite dans le vote de la loi.

Le président Macky Sall va donc prendre son temps pour choisir son Premier ministre après les élections territoriales prévues le 23 janvier 2022. Ce timing choisi par le président de la République pour faire revenir un Premier ministre

dans la nomenclature gouvernementale n'est pas fortuit.

En le faisant, le chef de l'Exécutif fait monter l'adrénaline chez ses principaux responsables politiques, notamment les ministres obligés de gagner s'ils veulent continuer de faire partie de l'attelage gouvernemental.

Cette pression placée sur leur tête par Macky Sall les pousse à redoubler d'effort pour le triomphe de leurs listes au lendemain des élections territoriales qui seront très disputées, en

tout cas dans certaines localités. C'est le cas en particulier dans la ville de Dakar où le candidat de la coalition de l'opposition, Yewwi askan wi, semble être dans des dispositions pour jouer le jeu. En tout cas son représentant, Barthélémy Dias le clame avec conviction partout où il passe. Son camarade dans le cadre de la même coalition, en l'occurrence Ousmane Sonko, en fait de même à Ziguinchor où il est convaincu de s'installer à la mairie de la ville. Même s'il devra faire face également au maire sortant, Abdoulaye Baldé qui n'a pas encore dit son dernier mot.

Devant cette adversité qui ne promet rien à personne, Macky Sall croit devoir mettre les bouchées doubles pour faire triompher son camp. « Nous comprenons les enjeux politiques qu'il y a autour des élections locales, parce que les résultats qui s'en sortiront vont éclairer le débat politique », rappelait, il y a quelques semaines, Mahmoud Saleh, directeur de Cabinet, en présidant une réunion de la coalition Benno bokk yakaar, en faisant allusion à la question du troisième mandat.

Le président Macky Sall sait également qu'il a du pain du la planche avec la hausse des prix de certaines denrées alimentaires qui pourraient donner des arguments de campagne à ses adversaires.

Cette pression imposée par le chef de file de la coalition Benno Bokk yakaar conduit à un changement de comportement chez ses responsables politiques, souvent accusés d'inaccessibles. Aujourd'hui, ils sont dans la rue, sourire aux lèvres, avec une attention particulière pour les passants. Le temps d'une campagne électorale ? Le plus important pour ces responsables politiques aujourd'hui est de remporter ces élections territoriales qui seront suivies en principe dans six mois des élections législatives.

Autant de paramètres qui amènent le président Macky Sall à pousser les siens à la victoire, seule issue capable de les maintenir dans le prochain attelage gouvernemental.

Sergio RAMOS



Trois figures marquantes de la période des luttes collectives pour les libertés fondamentales : Valdiodio Ndiaye, Abdoulaye Ly, Assane Seck

El Hadji Ibrahima Ndao est un historien et homme politique : au sein du Parti socialiste, il a joué un grand rôle dans les années de brasse au Sénégal ; il est également l'auteur du livre intitulé

« Sénégal, Histoire des conquêtes démocratiques ».

La présente étude est sa contribution à un ouvrage collectif dont elle est la principale épine dorsale : Les évolutions politiques de Valdiodio, d'Abdoulaye Ly et d'Assane Seck dans la période des luttes collectives pour les libertés fondamentales au Sénégal jusqu'à la crise de décembre 1962.

IV-Abdoulaye Ly, l'homme de l'indépendance

Abdoulaye Ly se révéla vite comme le chef de file des partisans de l'indépendance immédiate, lors des passes d'armes épiques au cours des réunions du Comité Exécutif de l'UPS les 12 et 20 septembre 1958 à Rufisque, pendant lesquelles s'était accentué le divorce inévitable entre partisans de l'indépendance immédiate et partisans de la Communauté franco-africaine.

Devant le recours au vote pour départager les deux camps au sein du Comité Exécutif, Abdoulaye Ly marqua son refus de tout vote qui selon lui trahissait Cotonou en s'affirmant comme un homme de principe, un homme de rigueur. C'est ainsi qu'il prit la décision, après avoir été mis en minorité, de continuer le combat sous la bannière du PRA-Sénégal, dont il devint aussitôt le Secrétaire Général, ce qui traqua un signe de fidélité, un acte de cohérence.

Abdoulaye Ly est reconnu comme un vrai patriote, un homme d'une loyauté exceptionnelle, d'une intégrité indiscutable, un intellectuel avide de vérité qui n'hésite jamais à modifier ses jugements chaque fois qu'un fait lui apporte une preuve nouvelle.

Ce qui le distingue de tous, c'est son choix délibéré de vivre dans l'austérité pour éviter tout hiatus entre sa profession de foi et son existence. Sa résidence, son salon, son train de vie jusque dans son habillement tout est sobre et d'emblée rappelle ces grands philosophes qui refusent de se gaver de nourritures terrestres.

Abdoulaye LY est un homme qui réfléchit avant d'agir et qui évalue constamment son action en fonction des objectifs politiques sociaux et culturels qu'il s'est préalablement assignés.

Toujours est-il que, le 16 Juin 1958, Abdoulaye Ly et Amadou Bâ démissionnent respectivement de leur poste de ministre de la Production et de ministre de la Santé et de la Population. Le 17 Juin 1958, c'est au tour de Léon Boissier-Palun de démissionner de son poste de ministre de l'Economie générale et du Plan chargé des Relations internationales. Il semble que cette dernière démission soit liée au projet du vice-président du Conseil de vouloir éclater ce ministère en deux départements distincts, ce que le titulaire ne pouvait accepter. Ils seront remplacés numériquement par Ousmane Socé Diop, Amadou Babacar Sarr et Diaraf Diouf. Par rapport à la première équipe gouvernementale, Valdiodio Ndiaye, Latyr Camara, André Peytavin, Joseph Mbaye, et Amadou Mahtar Mbow ne changent pas de portefeuille ni de rang protocolaire. En revanche, Alioune Badara Mbengue passe du ministère du Travail

et des Affaires sociales (10ème rang) au ministère des Travaux Publics, des Transports et des Mines (7ème rang). Tandis que Edouard Diatta précédemment ministre des Travaux Publics et des Transports (7ème rang) devient ministre de la Santé et de la Population (9ème rang). Pour les entrants, Ousmane Socé Diop est au Plan (4ème rang), Diaraf Diouf ministre de la Coopération et de la Mutualité (5ème rang) et Amadou Babacar Sarr ministre du Travail et des Affaires Sociales (10ème rang).

Naissance du Parti du Regroupement Africain (PRA)

Le gouvernement français prend l'ordonnance du 26 Juillet 1958 qui confère la présidence du conseil de gouvernement à l'ancien vice-président, Mamadou Dia pour le cas du Sénégal. Le chef du territoire se trouve désormais relégué dans un simple rôle de représentant de l'Etat français. Ce qui confirme que dans les faits, l'heure de l'indépendance a sonné. (Répétition, à supprimer)

Un petit retour en arrière. Le congrès constitutif du Parti du Regroupement Africain (PRA) convoqué à Cotonou, du 25 au 27 Juillet 1958 était l'occasion choisie par les partis politiques de l'Afrique de l'Ouest francophone, à l'exception du RDA, pour harmoniser leurs positions face au projet de Constitution en cours d'élaboration. Le PRA, à l'issue de ce congrès de Cotonou, se détermine pour « l'indépendance immédiate dans le cadre d'une Nation Fédérale Africaine » et propose « la négociation avec la France d'une confédération multinationale de peuples libres et égaux ». Djibo Bakary chef du Parti Sawaba du Niger est élu Secrétaire général du PRA.

Le Général de Gaulle, arrivé au pouvoir à la suite des événements d'Alger du 13 mai 1958, entreprit, non seulement de régler le différend franco-français sur l'Algérie, mais également d'établir de nouveaux rapports entre la France et son empire colonial. Une nouvelle Constitution devait donc être soumise par Référendum au Peuple français, et aux diverses entités coloniales nées de la Loi Cadre, étant entendu que pour ces dernières, leur réponse positive ou négative déterminerait leur avenir : un statut d'Etats autonomes au sein d'une « Communauté française » leur était proposé. C'est pour faire accepter ce statut que le Général de Gaulle entreprit sa tournée africaine. L'illustre hôte ne pensait rencontrer aucune difficulté particulière. De fait, dans ses escales avant la Guinée, les résultats obtenus étaient satisfaisants. Mais à la fin de cette tournée, aux deux dernières étapes, à Conakry et à Dakar, les choses se gâtèrent.

Un Référendum, c'est quoi ?

Lorsque, à la Diète fédérale, les délégués des Cantons suisses étaient invités à se prononcer



sur des affaires autour desquelles ils n'avaient pas reçu d'instructions, ils votaient sous réserve d'en référer à leurs mandants auxquels le dernier mot devait revenir en toute liberté. En agissant ainsi, les délégués votaient ad referendum.

Le droit suisse a légué au droit français le terme de référendum. Ce mot dont s'est enrichi le notionnel juridique désigne une votation populaire où l'électeur opine par oui ou par non sur la ou les questions qui lui sont posées.

Dans un argumentaire juridique très relevé, Me Valdiodio Ndiaye a campé le débat sur le principe du référendum et de la participation des populations d'Outre – Mer en disant que « le moment est donc venu pour le Gouvernement de la République de préciser la composition du corps électoral qui sera appelé à se prononcer sur les réformes constitutionnelles en gestation ». Il ajoute « le Comité directeur du PRA, dans sa résolution du 12 juin 1958, demande au Gouvernement de la République de soumettre la future Constitution au référendum des peuples d'Outre – Mer ».

« Aborder le problème qui nous préoccupe sur le plan purement juridique, n'est pas encourir le reproche de se livrer à un examen cortical alors qu'un examen viscéral permet de découvrir sous l'écorce du juridisme la peur,

la grande peur de voir la participation des indigènes d'Outre – Mer à quelque référendum que ce soit, aboutir à la ratification ou au rejet du projet constitutionnel par une majorité d'électeurs métropolitains ?

« Nous ne voulons pas être colonisés par nos colonies » disait Edouard Herriot. Que la France métropolitaine se rassure ! Le processus de décolonisation ne débouche pas dans la colonisation mais dans un concert de peuples libres, égaux et fraternels.

Tous les peuples appelés à former la future Communauté voteront dans un même sens si le projet constitutionnel que prépare le Gouvernement français consacre la personnalité de chacun d'eux et étend à tous la liberté d'association ».

Le 29 Juillet 1958, le texte de l'avant-projet de constitution est rendu public et soumis au Comité Consultatif Constitutionnel composé de 39 membres dont Léopold Sédar Senghor et Lamine Guèye (Sénégal), Gabriel Lisette (Tchad) et Philibert Tsiranana (Madagascar). Au sein du Comité est institué un groupe de travail chargé des problèmes de l'Outre-mer. Deux thèses s'opposent au Comité Consultatif. D'un côté, les fédéralistes tels Houphouët Boigny et Lisette prônent une fédération des Etats autonomes avec la France. De l'autre, ■■■

les tenants de la Confédération tels Senghor et Lamine Guèye sont favorables au maintien des groupes de territoires qui formeraient une confédération avec la France.

C'est alors que le général de Gaulle, le 8 Août 1958, se rend devant le Comité Consultatif Constitutionnel, pour préciser le point de vue du gouvernement français. Pour la France, tout territoire qui rejette la Constitution sera en état de sécession et cessera de bénéficier de son aide. Par contre elle constituera « un ensemble commun » avec les territoires qui l'accepteront.

Une semaine plus tard, l'avis du Comité Consultatif est porté à la connaissance du gouvernement français. Le Comité, n'étant pas arrivé à accorder les points de vue « entre les tenants de la fédération » et les partisans de la « confédération », opte en effet pour un mot proposé par Philibert Tsiranana : « La Communauté ».

Le Général de Gaulle décide alors de se rendre en Afrique pour expliquer aux populations les enjeux de la Communauté et s'informer de leur point de vue. Il se rend respectivement à Fort-Lamy (Ndjaména actuel), les 20 et 21 Août, à Tananarive (Antananarivo actuel) du 21 au 23 Août, à Brazzaville les 23 et 24 Août, à Abidjan les 24 et 25 Août, à Conakry le 26 Août, à Dakar les 26 et 27 Août.

En Guinée, après un accueil qui paraissait triomphal, le Vice-président du Conseil, Sékou Touré, dont le Parti, le Parti Démocratique de Guinée (section RDA) dominait largement la vie nationale, parlant au nom du Peuple de Guinée mobilisé indiqua, avec calme et dignité, que son pays donnerait une réponse négative au Référendum du 28 septembre, en vue d'accéder directement à la souveraineté internationale.

Contenant sa déception et sa colère, le Général de Gaulle prit acte de cette réponse que, très probablement l'écrasante majorité des Guinéens allait suivre. Mais il est bien évident qu'alors la séparation ne se ferait pas dans l'amitié.

L'accueil du Mardi 26 août 1958 à Dakar

A la veille de l'arrivée du Général de Gaulle, le Conseil de Gouvernement du Sénégal fit publier le 25 août 1958 la déclaration suivante :

« Dakar va recevoir, le mardi 26 août, la visite du Chef du Gouvernement de la République Française, le Général de Gaulle.

Il n'est un secret pour personne que cette visite ouvre, en fait, sinon en droit, la campagne de propagande en vue du référendum constitutionnel du 28 septembre. A cet égard, et s'agissant plus particulièrement des options qui seront offertes aux peuples d'Afrique noire, le Conseil de gouvernement du Sénégal ne peut que rappeler le choix que le Sénégal a déjà fait et dont ses élus ont été les interprètes. Par des vœux unanimes, le Conseil de gouvernement et l'Assemblée territoriale du Sénégal, expressions authentiques de la volonté populaire ne se sont jamais lassés d'exposer les grandes lignes et les détails des réformes qu'ils jugeaient immédiatement nécessaires. Leurs revendications essentielles, qui appelaient des solutions urgentes, n'ont alors reçu aucune réponse. Plus récemment, dans la conjoncture nouvelle née du silence opposé à nos appels et des changements survenus en France, le Congrès de Cotonou a défini le programme et la doctrine du Parti du Regroupement Africain auquel appartiennent tous les parlementaires du Sénégal, tous les Conseillers de l'Assemblée territoriale et tous les ministres du Conseil de Gouvernement. Il ne peut donc y avoir aucune équivoque. Notre politique est clairement définie. Elle s'exprime dans la formule « indépendance plus confédération ».

Ce point étant précisé, le Conseil de Gouvernement du Sénégal demande à tous les citoyens de garder leur calme, de faire preuve de sang-froid et de ne répondre à aucune provocation d'où qu'elle émane. Il compte sur



le civisme et le sens politique dont le peuple sénégalais a toujours su faire preuve dans les circonstances difficiles pour que rien ne vienne troubler le séjour que le Président de Gaulle va faire à Dakar. C'est là, pour le Sénégal, et particulièrement pour Dakar, une question de dignité et une preuve de maturité que nous devons à nous-mêmes.

Le Général de Gaulle est le Chef du Gouvernement de la République française. A ce titre qui impose le respect, il ajoutera mardi, celui d'être notre hôte. Or l'hospitalité africaine est l'un des plus beaux fleurons des valeurs constitutives de notre patrimoine culturel. Ce patrimoine, nous en avons la charge. Au moment où nous décidons d'écrire nous-mêmes notre histoire, d'assurer nous-mêmes notre avenir, nous ne voulons pas qu'il soit profané par des manifestations discourtoises. C'est pourquoi, nous demandons aux Dakarois et à tous les Sénégalais qui seront à Dakar le 26 août, de réserver au Chef du Gouvernement de la République française et à sa suite un accueil empreint de dignité ».

Ce Communiqué du Conseil de gouvernement du Sénégal était véritablement de circonstance quand on sait qu'au Sénégal, dès que les propositions du projet de Constitution furent connues, une grande agitation s'empara de toutes les forces vives du pays : jeunes cadres, syndicats et partis politiques. La ques-

tion débattue était le problème de « l'indépendance immédiate » ou de l'autonomie dans la Communauté avec, plus tard possibilité d'indépendance. A ceux qui pensaient plus prudent d'accepter les étapes, la jeunesse dans une quasi unanimité, notamment, les mouvements estudiantins de Dakar (Union GÉNÉRAL des Etudiants d'Afrique Occidentale-UGEO) et de l'Etranger (Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France-FEANF), le Conseil de la Jeunesse du Sénégal (CJS), le Rassemblement de la Jeunesse Démocratique d'Afrique (RJDA), etc., de même que les syndicats, notamment la puissante Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN), enfin les jeunes cadres politiques du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) né en septembre 1957, de l'UPS, le Mouvement National des Femmes (MNF), tous ces jeunes cadres répondaient en des termes peu différents qu'il valait mieux souffrir dans la dignité que d'accepter l'esclavage dans l'opulence, et que la seule réponse digne de notre peuple est l'option pour « l'indépendance immédiate ».

Les porteurs de pancartes à l'accueil du Général de Gaulle le 26 août 1958 sur la Place Pro-têt (actuelle place de l'Indépendance) à Dakar.

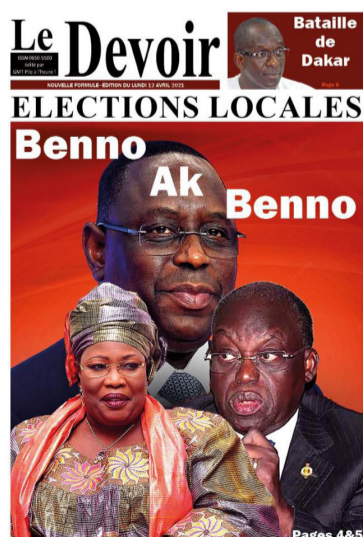
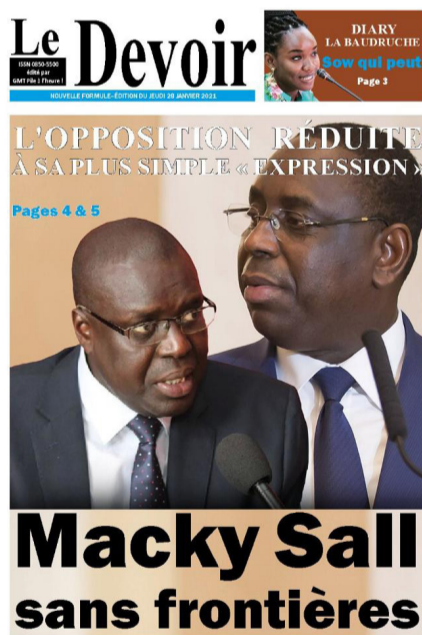
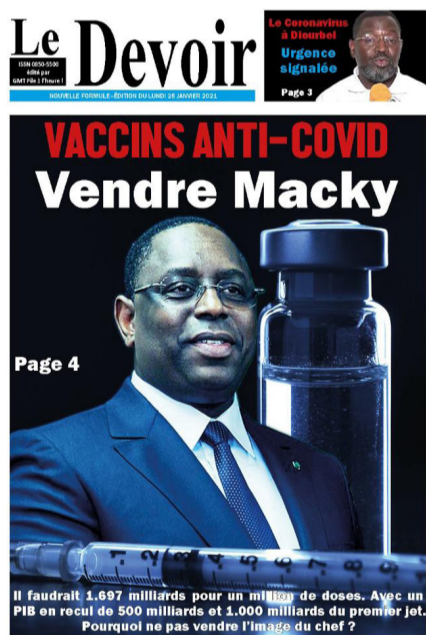
Devant une telle attitude des forces vives du pays, le sommet de l'UPS, le Parti au Pouvoir, notamment ses deux premiers responsables Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia, trouvèrent qu'il valait mieux ne pas se trouver en

porte-à-faux avec leur peuple à cette dernière étape de la tournée africaine du Général de Gaulle, fixée pour le 26 août 1958. Ils s'absentèrent donc du Sénégal, laissant au Doyen Lamine Guèye et au jeune Ministre Valdiodio Ndiaye (35 ans), le soin d'accueillir nos hôtes dans les meilleures conditions et, au besoin d'arrondir les angles.

Or, cette absence eut pour effet de libérer complètement les jeunes, décidés à placer les responsables absents devant un fait accompli irréversible. L'accueil fut donc minutieusement pensé et réalisé. De nombreuses pancartes furent préparées réclamant la souveraineté internationale pour le Sénégal, avec des slogans comme « indépendance immédiate », « Diot-sarew » pour l'UPS, « Momsarew » pour le PAI et accompagnés d'une agitation débordante que ne put contenir le service d'ordre, et aussi de cris qui ressemblaient à des menaces. C'est ce bruyant enthousiasme de jeunesse et la relative organisation que symbolisait cette forêt de pancartes brandies par-dessus les têtes et qui devait susciter le célèbre mouvement d'humeur de l'homme du 18 juin 1940, dont le paroxysme a été incarné par sa célèbre apostrophe à l'endroit « des porteurs de pancartes ».

Prochain

V-Valdiodio, l'homme du 26 août



PASSÉ-PRÉSENT

Joseph Anténor Firmin, seul contre tous pour défendre la « race » humaine

Il fit de la Négritude avant les autres et du Cheikh Anta Diop dès 1885

Anténor Firmin, né au Cap haïtien, enseigna avant de venir à Paris en 1885.

Il publia, cette même année 1885 un essai remarqué « De l'égalité des races humaines, Anthropologie positive » qui répondait à l'essai raciste de Gobineau « De l'inégalité des races humaines ». »'

Bien qu'il reste enfermé dans le stéréotype de la « race », conformément aux croyances de l'anthropologie de son époque, Firmin eut le mérite d'affirmer l'égalité entre les hommes et surtout de valoriser les Afro-descendants et les Africains, au nombre desquels il fit entrer les Égyptiens de l'Antiquité.

En ce sens, on peut considérer que Firmin fut l'inventeur, dès 1885, de l'idée de « négritude » et qu'il ouvrit le chemin aux travaux de Cheikh Anta Diop.

Par Romane CARMON

Ces derniers mois ont vu resurgir l'indignation du monde face à la persistance du racisme dans nos sociétés. Si, aujourd'hui, l'antiracisme est largement partagé, la ségrégation faisait encore loi deux siècles plus tôt. Pourtant, à cette époque, un intellectuel haïtien a décidé de marcher à contresens...

Parmi ces personnalités qui ont « fait » l'histoire sans forcément y inscrire leur nom aujourd'hui, découvrez cette fois Joseph Anténor Firmin, l'ethnologue qui plaidait pour l'égalité des races humaines à l'heure où l'on tentait justement de les hiérarchiser.

Aujourd'hui, il nous raconte.

Ceci est un récit posthume, qui ne constitue pas les dires de Joseph Anténor Firmin.

L'Europe en pleine « course aux colonies »

À l'heure où les grandes puissances étaient projetées dans une course à la colonisation, l'essentiel pour elles était de justifier « scientifiquement » la mainmise européenne sur les colonies.

Dans cette seconde moitié du XIXe siècle, la craniologie et la classification s'imposent pour démontrer la supériorité de la prétendue race blanche sur les autres dites « inférieures ». C'est alors que, seul contre la majorité de mes condisciples, je décidai de faire preuve d'honnêteté scientifique : le genre humain ne serait-il pas, en réalité, unique, et l'inégalité des races inexistante ? Le tout n'était pas de le dire mais, pouvaient-ils l'entendre ?

Né au Cap Haïtien en 1850, j'étais un élève assidu. Enseignant à 17 ans seulement, la politique a rapidement suscité mon intérêt et m'a poussé à fonder « Le Messenger du Nord », un journal dans lequel, déjà, était évoquée « la question de couleur ».

Après ma tentative manquée pour le poste de député, j'intègre la Société d'anthropologie de Paris, soutenu par le journaliste, historien et diplomate Louis-Joseph Janvier.

Quelle ne fut pas ma surprise quand je vis ces intellectuels, supposés n'être mus que par l'objectivité scientifique et non la spéculation, en train de retourner ces crânes dans tous les sens possibles et imaginables. L'objectif ? Expliquer la supériorité raciale par la taille de la boîte crânienne, notamment.

Là d'où je venais, les anciens esclaves étaient devenus citoyens au même titre que les autres. Dans ce contexte, mon point de vue ne pouvait se ranger du côté de mes contemporains.

Réponse à Gobineau et son 'Essai sur l'inégalité des races humaines'

Si mon existence a (très modestement) traversé les décennies, c'est pour mon ouvrage – « De l'égalité des races humaines », publié en 1885 – réfutant catégoriquement l'infériorité native de la race noire.

Une petite remise en contexte s'impose. Entre 1853 et 1855, l'écrivain et politicien français, Arthur de Gobineau, publiait son 'Essai sur l'inégalité des races humaines', véritable apologie de la hiérarchisation raciale, plus tard récupérée dans l'idéologie nazie. Dans son ouvrage, Gobineau émet l'hypothèse selon laquelle l'espèce humaine était unique à l'origine, avant d'être divisée en races distinctes (noire, jaune et blanche).

Mêlant humour et anthropologie positive, en excluant toute prétention et agressivité, je décidai de réagir en usant de ma culture encyclopédique. En 1885 alors que, la même année, à Berlin, les puissances européennes se partageaient le reste du monde, « De l'égalité des races humaines » est publié.

662 pages réduisaient ainsi le soi-disant discours scientifique de l'inégalité à un ensemble de superstitions, 662 pages pour initier à l'éthique du vivre ensemble et ainsi démanteler la haine qui divise.

Mauvais timing pour l'avant-gardiste qu'il était, le travail de Firmin passe inaperçu aux yeux de sa génération. Peu d'espoir face à ses intellectuels contemporains ayant fait le jeu du pouvoir politique pour justifier le colonialisme. Des leçons venant d'un Noir, en plus, étaient irrecevables.

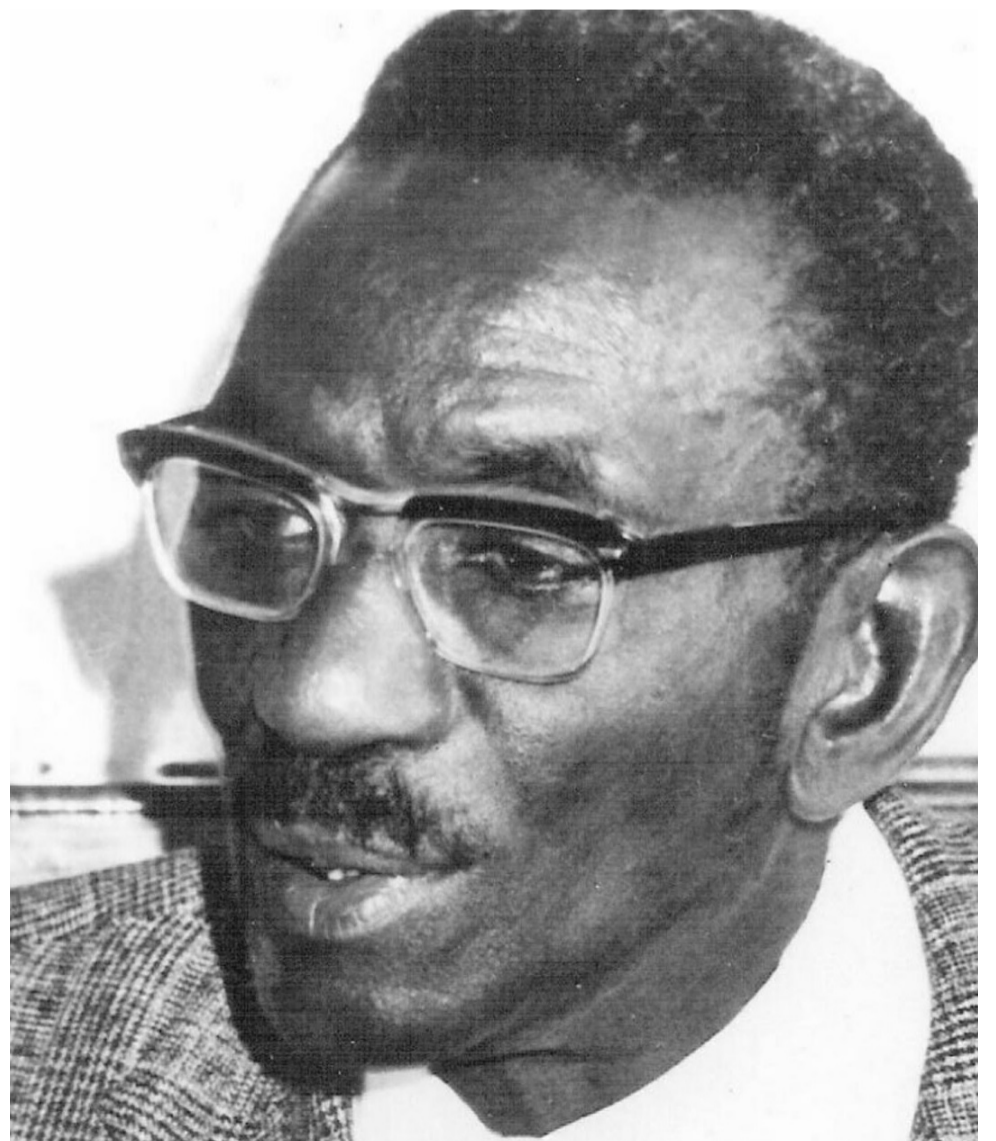
L'histoire nous apprend que, avant de s'éteindre en 1911, Joseph Anténor Firmin a longtemps continué à s'engager pour son pays, notamment en s'opposant à l'interventionnisme armé des États-Unis à Haïti.

Il est – reste – malgré tout, un précurseur de l'anticolonialisme et du vivre-ensemble.

Sources

Wikipedia

Une autre histoire



« TAAJABONE » DE FATIMA BATHILY (SÉNÉGAL, 21'30)

Entre solitude et culpabilité

Il est très astucieux de passer par l'émigration clandestine pour mettre la lumière sur le deuil post-traumatique.

Saly est une jeune mère qui culpabilise pour la mort de son époux péri en mer—une rupture inattendue qui enfante plein d'interrogations chez elle. Malgré le soutien mystique et moral de sa mère, elle n'arrive pas à se refaire une nouvelle vie, jusqu'au jour de la fête de "Tamxarit" qui marque le Nouvel an musulman, d'où le titre « Taajabone ».

Produit dans le cadre de la troisième édition d'Up courts métrages organisée par CINEKAP (structure de production indépendante basée à Dakar), ce drame intime multiplie les connotations africaines : le xalam, le moulin, le tam-tam, le couscous, etc.

« Jusqu'à ce que la mort nous sépare » : accepter ce pacte veut-il dire faire le deuil de son amour quand l'aimé est mort ?

En misant sur la psychologie du personnage, la réalisatrice, dans un style pudique et épuré, arrive à nous faire réaliser l'importance d'accepter une brutale et fatale rupture amoureuse. Pour cela, Fatima Bathily aide le spectateur à s'interroger sur l'état émotionnel et psychologique d'une personne qui perd son partenaire amoureux. Peut-on aimer à nouveau ? Peut-on vraiment refaire une vie auprès d'un autre après avoir perdu le premier amour ? Saly va-t-elle continuer à briser le verre inutilement ou bien va-t-elle enfin pouvoir tourner la page ?

Pour elle en effet, ce qui est le plus dur n'est pas de perdre l'être le plus cher mais de se sentir responsable de sa mort. Partagée entre solitude et culpabilité, le visage de Saly, performance de l'actrice, témoigne sans trop en faire de l'intensité de son chagrin. Elle n'est pas la seule d'ailleurs. Les acteurs dans ce court métrage ne sont pas dans l'excès. Ils expriment bien l'harmonie familiale, la solidarité fraternelle et le rôle de l'oncle sur l'orphelin.

Le traumatisme illustré dans la séquence où Saly marche hâtivement dans la rue à la recherche de la maison d'une femme qu'elle pense perdue en pirogue rappelle une séquence de « Sagar » de Pape Abdoulaye Seck dans laquelle Amina, l'épouse « traumatisée » par ses fausses couches, cherchait son bébé imaginaire dans un dépôt à ordures.

C'est dans ce type d'émotions que « Taajabone » est un film attachant. L'émotion est à son comble lors du générique de fin avec les paroles de la chanson à succès interprétée par la chanteuse sénégalaise Dieyla : elles nous enseignent la beauté de l'amour et l'éphémérité de la vie dont il faut profiter (avec les personnes que nous aimons) pour avoir de beaux souvenirs, parce qu'au bout du compte ce n'est pas nous qui choisissons lesquels on garde.

Chérifa Sadany Ibou-Daba SOW

Le silence coupable, pire source de violence!

De notre correspondant en France

Qu'est ce que les guides de ce pays, les parents d'élèves, les chefs de foyer ont fait pour la stabilité de ce pays ?

Qu'est-ce qu'ils peuvent tous faire pour éradiquer cette violence galopante touchant tous les secteurs de la société sénégalaise ?

Les problèmes liés à l'injustice galopante, à la désinformation, à la scolarité précaire de nos enfants, à la vie politique morose et à la cherté de la vie sont autant de facteurs bloquants qu'avec tout l'effort du monde, Mme Innocence Ntaye Ndiaye ne saurait amoindrir par la baguette magique d'un dialogue si nous tous n'y mettons le cœur, ou si la régulation d'un certain ordre consensuel n'est accepté par tout le monde.

Après maints efforts, les démarches de bonne foi de Mme Ndiaye sont à saluer d'autant que le haut-commissaire du Dialogue social a pris beaucoup de mesures drastiques pour convaincre les organisations de la société civile et politique, ne serait-ce qu'avec le vote de la loi criminalisant le viol et la pédophilie... etc.

Hélas, l'idée de réduire drastiquement les cas de violences sexuelles et sexistes n'est qu'une solution sur l'ensemble des fléaux qui gangrènent notre monde actuel, notamment au Sénégal. Même en proposant une approche préventive et une démarche appropriée sur une dimension de la sécurité, au fond, le travail incombe à toute la société.

Le Sénégal est un pays truffé de tares sur tous les plans politiques, footballistiques et sociaux-économiques.

On a beau se dire croyants de noms, mais nous sommes loin de nos exhortations reli-

gieuses et la morale et l'éthique sont souvent très loin de nos pratiques quotidiennes.

On ne dit pas la vérité à ceux qui en ont le plus besoin, c'est à dire à nos proches ou à ceux qui nous gouvernent.

On ne dit pas non plus la vérité au peuple de peur qu'il se révolte. On dilapide notre trésor public, on blanchit de l'argent sale et mieux, les délinquants à col blanc ne croupissent jamais en prison. Voilà donc le hideux visage que montre le Sénégal aujourd'hui.

Le mensonge sur la réalité exécrationnelle que vivent les populations, la mal-gouvernance, la paupérisation galopante, le laisser-aller et le silence coupable des autorités sur le banditisme d'État et la non-assistance aux personnes malades et démunies et qui sont victimes d'agressions font foison.

Tout ceci constitue le terreau d'une véritable source de violences voilées parce qu'insoupçonnées, des plus sordides aux plus inavouées.

La violence est partout, dans nos actes maladroits, dans notre façon de parler, de juger, de donner tort ou raison à quelqu'un.

Elle est aussi dans notre façon de démêler les litiges, dans notre silence coupable là où il faut élever la voix, ce qui autrement formerait une source de violence.

Le pire des cas se trouve dans nos mensonges soutenus délibérément et en notre peur de ne jamais prendre nos responsabilités, quand il le faut.

D'ailleurs, il n'y a pas pire souffrance que d'être trahi, d'être abandonné au milieu du gué ou de subir une injustice aussi petite soit-elle.

Toutes sortes de violences sont en dormance en nous, chaque jour que Dieu fait.



Amoralité en politique

Beaucoup d'individus s'engagent en politique non pas pour soutenir un projet de développement de leur pays mais plutôt pour un enrichissement personnel et de leurs proches. Les rares parmi eux qui n'ont pas cette conception de l'engagement politique sont considérés comme de naïfs rêveurs sans ambitions.

Non plus ils ne se sont engagés par admiration d'une personnalité dont les idées et le patriotisme méritent d'être soutenus.

S'enrichir coûte que coûte reste leur objectif peu important les objections morales que leurs consciences peuvent de temps en temps soulever.

Leur détermination à ce sujet est absolue et toute personne perçue comme obstacles à leurs desseins est combattue, déloyalement, mystiquement et physiquement et, si nécessaire, avec gourdins ou machettes, comme, malheureusement, des événements passés ou récents l'ont montré.

Une fois enrichis par la corruption, la suffisance l'arrogance les enflent, et ils en viennent à vouloir écraser les braves et honnêtes citoyens qui ont eu le tort de ne pas suivre leurs cheminement fangeux.

Ils vont même, si défaut de vigilance il y'a, jusqu'à polluer l'environnement de ceux qui incarnent les repères moraux de notre société.

Ils ne mesurent pas non plus les conséquences de leurs actes sur la vie de leurs concitoyens qui sont ainsi davantage enfoncés dans la misère et la précarité.

Peu importe, ils continueront de sévir, tant qu'ils en auront la possibilité ou l'opportunité.

S'il advenait que celui qu'ils ont combattu, de la plus ignoble façon, accède au pouvoir alors ils ravalent leurs vomissements et deviennent ses dévoués partenaires.

Et dans une démarche canine ils attendent patiemment la chute d'un os pour s'en saisir et ainsi atténuer leur insatiable soif de richesse et de confort. Ils sont appelés par ce néologisme : les transhumants.

S'ils pouvaient protester, les animaux refuseraient cette infamante comparaison.

Aux Sénégalais de n'accorder aucun crédit aux individus de cet acabit et de leur barrer la route vers des fonctions électives.

Sinon, si dures seront leurs conditions de vie, ils ne devront guère se plaindre car ils auront tendu la verge avec laquelle ils seront battus.

Ababacar Sadikhe

Il suffit donc de ne pas les réveiller, car un seul brin d'étincelle de mauvaise humeur dans nos rapports quotidiens peut les voir se s'extérioriser et prendre forme avec des proportions inopinées.

La violence ne naît pas d'un rien. Elle n'est pas un phénomène isolé à notre façon de vivre, mais elle est la conséquence qui découle de nos habitudes courantes qui sont souvent en porte à faux avec la liberté d'adulte.

« Notre vie commence par s'arrêter le jour où nous gardons le silence sur des choses graves ; ce qui m'effraie, ce n'est pas l'oppression des méchants, mais l'indifférence des bons, puis, à la fin, nous nous souviendrons, non pas des maux de nos ennemis, mais du silence de nos amis », disait Martin Luther King !

Tidiane SÈNE,
Toulouse

